

DEMANDE DE PASSEPORT ou CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Attention : Merci de bien vouloir prendre rendez-vous pour déposer le dossier auprès des Mairie de Rumilly, Alby sur Chéran, Entrelacs... (un rdv / personne) : www.rendez-vousonline.fr

Liste des pièces à présenter **OBLIGATOIREMENT** (originaux + copies)

- Le **CERFA** complété en 1^{ère} page à l'ENCRE NOIRE, en MAJUSCULES (avec accents) ou le **formulaire de pré-demande** complété en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr
- **2 photos d'identité couleur** (récentes de moins de 6 mois). Tête nue, sans lunettes, visage positionné de face, les yeux ouverts regardant l'objectif et bouche fermée (expression neutre) sur fond clair ou neutre uni. Dimensions 35x45mm – Certifiées conformes. **Ne pas découper les photos.**
- **Un justificatif de domicile de moins d'1 an** (facture téléphone, EDF, avis de taxe foncière, avis de taxe d'habitation, etc.)
 - Si vous n'avez pas de domicile personnel ou de justificatif à votre nom : fournir une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (de moins d'un an) + CNI de l'hébergeant.
- **Un justificatif d'identité :**
Passeport électronique ou CNI (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)
A défaut de passeport électronique ou CNI, **fournir un acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- En cas de **mariage** :
Pour le changement de nom suite à un mariage, fournir une **copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois.**
- **Fiscalité :**
Passeport : timbres fiscaux : ○ 0 à 14 ans = 17€ ○ 15 à 17ans = 42€ ○ Adulte = 86€
CNI : **gratuit** sur présentation du précédent titre ou 25€ en cas de perte ou vol (timbre fiscal)

- **En cas de perte :**
La déclaration sera reçue en Mairie le jour du rendez-vous

- **En cas de vol :**
Joindre la déclaration délivrée par le Commissariat ou la Gendarmerie

- **Renouvellement d'un passeport :**
Fournir le passeport actuellement en votre possession

MINEURS

- **Présence obligatoire du mineur et de son représentant légal lors du dépôt du dossier, documents supplémentaires à fournir :**
 - **Copie de la carte d'identité du représentant légal**
 - Parents divorcés : **fournir la copie du jugement** fixant le domicile de l'enfant et désignant le/les détenteur(s) de l'autorité parentale
 - En cas de garde alternée : fournir un **justificatif des deux domiciles + CNI des deux parents**